RQ ACA
Réseau québécois de l'action communautaire autonome

RAPPORT ANNUEL
2017-2018

Réseau québécois de l'action communautaire autonome

Coordonnées

1555, rue Papineau
Montréal (Québec), H2K 4H7
Tél. : (514) 845-6386
www.rq-aca.org
info@rq-aca.org
www.facebook.com/rqaca
twitter.com/RQACA

Crédit photo/couverture

Réal Michaud (manifestation) et Éliane Legault-Roy (chaîne humaine)

Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

Québec

Le RQ-ACA reçoit un soutien financier à la mission globale du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

SOMMAIRE

Mot du conseil d'administration	4
L'équipe de travail	5
L'ACA : portrait de la situation	6
Le RQ-ACA en bref	9
La vie associative	10
Les représentations	12
Les réalisations	13
Liste des membres	23

MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ÇA BOUGE AU RQ-ACA!

L'année 2017-2018 marque le début d'un changement important pour le Réseau québécois de l'action communautaire autonome. Cette volonté de changement est guidée par une vision claire et ambitieuse du conseil d'administration quant au rôle que doit jouer le RQ-ACA. Quelle est donc cette vision?

Nous rêvons d'un RQ-ACA mobilisé

C'est-à-dire un RQ-ACA qui remet l'action communautaire autonome de l'avant. Qui en fait la promotion, qui défend ses principes, ses valeurs, son autonomie, son rôle de transformation sociale tant à l'intérieur du mouvement qu'auprès des partenaires, des partis politiques et du gouvernement. Un RQ-ACA qui mobilise le mouvement et qui assume un leadership fort dans la campagne Engagez-vous pour le communautaire.

Même s'il reste du chemin à parcourir et que la mobilisation n'est jamais acquise, nous pouvons affirmer que le RQ-ACA a la capacité de mobiliser une grande partie du mouvement. La manifestation du 27 septembre 2017 de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* le démontre. Nous avons réussi, ensemble, à mobiliser 5 000 personnes à Québec pour réclamer au gouvernement un meilleur financement pour les 4 000 organismes d'action communautaire autonome, le respect de leur autonomie et des investissements dans l'ensemble du tissu social.

Nous rêvons d'un RQ-ACA connu et reconnu

C'est-à-dire, un RQ-ACA mieux positionné sur les scènes médiatiques, politiques et auprès des partenaires.

Cette année, le RQ-ACA s'est concentré à rebâtir les liens avec le gouvernement, l'administration publique et les partis de l'opposition. L'un des résultats, selon nous, est qu'après quatre ans d'immobilisme dans le dossier du plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'est engagé non seulement de redémarrer les travaux, mais également à inclure le RQ-ACA dans la construction de ce plan d'action dès le départ.

Sur le plan de la visibilité médiatique et ce, malgré les difficultés rencontrées pour combler le poste aux communications, le RQ-ACA a su tirer son épingle du jeu avec une trentaine d'apparitions dans les médias.

Nous rêvons d'un RQ-ACA rassembleur

C'est-à-dire, un RQ-ACA qui est plus près de ses membres et qui les aide à travailler ensemble sur des objectifs communs et ce, dans le respect des cultures organisationnelles et de la diversité des stratégies utilisées par chacun.

Nous pouvons affirmer que le RQ-ACA a amorcé un virage en ce sens en organisant deux rencontres des membres en 2017-2018. Ces rencontres nous permettent de prendre le pouls et de guider les décisions. Toutefois, il ne s'agit que du début du travail que nous voulons réaliser avec nos membres. En effet, si au cours de la dernière année, le RQ-ACA s'est plutôt concentré sur la mobilisation du mouvement et sur la reconstruction des liens avec l'administration publique, le gouvernement et les partis de l'opposition, l'année 2018-2019, quant à elle, sera plutôt consacrée à sa vie associative. Cette orientation commencera par la réalisation d'une tournée des membres afin de bâtir notre sentiment d'appartenance envers l'ACA et le RQ-ACA et aussi afin d'identifier nos points communs, ce qui nous rassemble, malgré nos différences.

Identité confirmée

Si par les années passées les organismes nous confondaient avec le gouvernement, nous pouvons dire qu'ils nous voient aujourd'hui comme un regroupement dynamique et mobilisé. Ce changement de perception est très positif à nos yeux et reflète exactement l'esprit du virage amorcé l'an dernier, c'est-à-dire un RQ-ACA qui joue pleinement son rôle d'interlocuteur auprès du gouvernement et son rôle de mobilisation du mouvement de l'ACA. Ces deux dimensions du travail politique sont, selon nous, essentielles et indissociables pour obtenir des résultats concrets dans nos luttes.

Les membres du conseil d'administration : Claudelle Cyr (CTROC), Christian Pelletier (RGPAQ), Martin Bécote (RQOH), Isabelle Trembay (AQRIPH), Serge Séguin (AQDR), Chantal Levert (RQGE), Gabrielle Bouchard (FFQ)

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Action éclair du 8 mars Crédit photo : Céline Magontier

En 2017-2018, l'équipe était composée de Caroline Toupin, coordonnatrice, de Céline Métivier, agente de recherche, de Katherine Macnaughton-Osler, agente de communication jusqu'en juin 2017 et de Amel Zaazaa, conseillère en stratégie politique et communication, depuis janvier 2018.

Merci à Éliane Legault-Roy, conseillère en relations publiques et à Élise Ross Nadié, conseillère en réseaux sociaux qui ont été contractuelles de septembre à décembre.

L'ACA
PORTRAIT DE LA SITUATION

Un maillon essentiel du filet social

Il existe un peu plus de 4 000 organismes d'action communautaire autonome au Québec qui sont présents dans toutes les régions. Que ce soit par le biais des nombreux services qu'ils offrent à la population, par leur travail d'éducation populaire et de défense collective des droits ou encore par leur approche citoyenne, ces organismes sont à même de trouver des solutions novatrices et originales aux problèmes sociaux présents sur leur territoire. Ils interviennent dans plusieurs domaines : action bénévole, alphabétisation populaire, consommation, défense collective des droits, développement communautaire, éducation populaire, environnement, décrochage scolaire, famille, femmes, immigration, jeunes, LGBTQ2+, logement, loisir, médias communautaires, personnes handicapées, santé mentale, violence conjugale, etc. Bref, autant de domaines que de problématiques présentes dans les communautés.

Ils font partie intégrante du filet social québécois, au même titre que les services publics et les programmes sociaux:

- Les services publics garantissent les droits fondamentaux de tous et de toutes (éducation santé, etc.).
- Les programmes sociaux réduisent les inégalités socioéconomiques entre les riches et les pauvres.
- Les organismes communautaires sont des lieux de participation citoyenne permettant d'impliquer les gens de la communauté dans la résolution des problèmes sociaux présents sur leur territoire.

Un impact dans la société

L'action communautaire autonome a un impact très positif dans la société et ce, à plusieurs niveaux :

Impact économique

Les organismes contribuent à maintenir environ 58 000 emplois, ce qui représente 1,4 % de l'ensemble des emplois au Québec. Ainsi, le milieu communautaire est un secteur d'emploi plus important que l'agriculture ou les services publics. De plus, environ 424 000 bénévoles sont actifs dans nos organismes.

Impact social

Les organismes contribuent, depuis plus de 50 ans, à la mise en place des protections sociales au Québec. Par leur travail de mobilisation sociale et de représentation auprès des décideurs, les organismes communautaires contribuent à l'amélioration des lois et à la mise en place de plusieurs services publics et programmes sociaux. Grâce à leur expérience terrain, ils peuvent identifier, avec l'aide des personnes impliquées dans les organismes, les différents problèmes sociaux et proposer des solutions collectives adaptées à toutes les situations.

Impact démocratique

Un organisme communautaire existe parce que des citoyens et des citoyennes, face à un problème social qui les touche, se sont mis ensemble pour trouver des solutions adaptées à leurs besoins, à leur vécu, à leur réalité. Les organismes communautaires sont donc créés et administrés par et pour les gens de la communauté représentant ainsi une forme importante et inspirante de participation citoyenne. Ainsi, les organismes d'action communautaire autonome permettent aux gens, peu importe leur niveau d'instruction, leur situation socioéconomique, leur genre ou leur origine, de donner leur opinion sur les enjeux qui les touchent. Ils permettent non seulement de donner une voix aux personnes généralement exclues des débats publics, mais ils leur donnent également le pouvoir de contribuer à l'amélioration de leurs droits et de leur propre condition de vie.

Une reconnaissance gouvernementale depuis 2001

Après plus de dix années de lutte des organismes communautaires, c'est en 2001 que le gouvernement du Québec adopte enfin une politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire. Cette Politique reconnait la contribution essentielle des organismes d'action communautaire à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. Elle instaure le financement à la mission globale pour les organismes d'action communautaire autonome, ce qui leur a permis de se consolider. Or, cette Politique n'étant pas une loi, aucun ministère n'est dans l'obligation de la respecter. Presque 20 ans plus tard, nous constatons un désengagement important des ministères envers les grands principes de cette Politique tel que le respect de l'autonomie.

Des investissements stables, mais insuffisants

Le gouvernement du Québec investit près de 1G$ dans les quelques 5 000 organismes d'action communautaire. Parmi ceux-ci, 4 000 sont des organismes d'action communautaire autonome.

Portrait du financement pour 2014-2015

- Mission globale* : 584 327 593 $ (60 %)
- Entente de service : 345 929 851 $ (35 %)
- Financement par projet : 46 607 759 $ (5 %)
- Financement total : 976 865 203 $

* Notez que parmi les organismes financés à la mission globale par le gouvernement du Québec, près de 200 organismes (52M$) ne sont pas considérés comme des organismes d'action communautaire par le mouvement de l'action communautaire autonome.

Même si le financement a été relativement stable depuis presque 20 ans, le gouvernement ne l'a jamais rehaussé de manière

significative, ni même indexé adéquatement les subventions alors que les demandes de la population ont explosé.

Un problème criant de sous-financement

Au cours des dernières années, les compressions dans les services publics et les programmes sociaux ont eu des conséquences sur les conditions de vie de la population. Faute de service, la population s'est tournée vers les organismes d'ACA sans que ceux-ci voient leur financement augmenter. Les conséquences sont nombreuses pour les populations et les organismes. Par exemple :

- réduction des services et des activités à la population ;
- réduction des heures d'ouverture ;
- fermetures temporaires ou définitives de plusieurs organismes ;
- détresse psychologique chez les travailleurs et les travailleuses;
- mauvaises conditions de travail ;
- roulement de personnel.

Des conditions de travail précaires

Les travailleurs et les travailleuses des organismes vivent dans des conditions de travail bien en dessous de la moyenne québécoise.

- Le salaire horaire moyen des Québécois et des Québécoises travaillant à temps plein était de 24,23$ en 2016, celui des travailleurs-euses du milieu communautaire était plutôt de 18,71$. Pour les emplois à temps partiel, le taux horaire était de 16,27$.
- 34% des postes à temps plein et 59% des postes à temps partiel ont un salaire inférieur à 15$/h.
- 67% des travailleurs et travailleuses du communautaire n'ont pas accès à un régime de retraite ou à un REER.
- 58% des travailleurs et travailleuses du communautaire n'ont pas accès à une assurance collective.
- La majorité des travailleurs et des travailleuses du communautaire ont un diplôme d'études collégial ou universitaire.

Ainsi, un grand nombre de travailleurs et travailleuses du milieu communautaire, qui consacrent pourtant toute leur vie professionnelle et parfois même militante à lutter contre la pauvreté, se retrouvent en situation de pauvreté à leur retraite, mais aussi pendant leur vie active.

Une situation touchant davantage les femmes

Tout comme les politiques d'austérité, la situation actuelle des organismes communautaires touche beaucoup plus durement les femmes. Non seulement les femmes représentent-elles la majorité de la main d'oeuvre (61% en 2015 selon le CSMO-ÉSAC), mais elles fréquentent également davantage les organismes communautaires. Encore une fois, ce sont les femmes qu'on appauvrit, qui sont privées de service, à qui on enlève le pouvoir d'agir sur leur propre vie.

Une autonomie malmenée

L'autonomie des organismes communautaires est bien souvent mal comprise par les ministères. Alors que ceux-ci parlent de reddition de compte, de notre côté, nous parlons de l'autonomie des gens de la communauté de résoudre, à leur manière, les problèmes sociaux présents sur leur territoire. Cette autonomie est garante d'innovation sociale et a souvent été précurseur de programmes sociaux ayant plus largement bénéficiés à l'ensemble de la société. L'une des manières de garantir l'autonomie des organismes est le financement à la mission puisque celui-ci n'est rattaché à aucune priorité ou objectif ministériel.

Nous constatons depuis quelques années que les ministères tentent de plus en plus de se soustraire aux grands principes guidant la Politique, tels que l'autonomie et le financement à la mission. En effet, les plus récentes données de 2014-2015 nous démontrent que si le financement à la mission a stagné avec une augmentation d'à peine 0,9 % par rapport à l'année précédente, celui par entente de service a augmenté significativement de 8 %. Cependant, les augmentations annoncées en 2017 et 2018 pour les organismes d'action communautaire autonome (près de 45 millions $) laissent supposer que ces sommes seront surtout consacrées au soutien à la mission des organismes. C'est un pas dans la bonne direction, mais les organismes demeurent vigilants.

La rupture du dialogue social et la dépolitisation des organismes d'ACA

Si, depuis plus de 50 ans, les mouvements populaires et communautaires ont largement contribué à influencer les politiques sociales au Québec, force est de constater que cette influence s'est largement effritée. Les politiques néolibérales des 15 ou 20 dernières années, se traduisant principalement par un désengagement de l'État envers les politiques sociales, ont provoqué des transformations profondes non seulement au sein de la société, mais également au sein de notre propre mouvement. L'une des conséquences de cette longue ascension de l'idéologie néolibérale se fait sentir sur l'essence même de l'action communautaire autonome amenant progressivement l'État à imposer sa vision utilitariste des organismes communautaires. Ainsi, nous constatons aujourd'hui que cette influence s'est intériorisée au sein même des organismes qui se perçoivent de plus en plus comme des prestataires de services plutôt que comme des agents de transformation sociale. De manière générale, les différents mouvements sociaux, dont le mouvement communautaire, ne sont plus les locomotives du progrès social qu'ils ont déjà été. Leur travail des 15 dernières années a plutôt consisté à tenter de sauvegarder les acquis et à empêcher la machine néolibérale de broyer le filet social. Face à la croissance des inégalités sociales, économiques et politiques, il est évident que notre voix, c'est-à-dire celle des personnes touchées par les différents problèmes sociaux, ne pèse plus lourd dans la balance néolibérale.

L'influence des fondations en pleine ascension

Alors que la société civile et les gens impliqués dans les organismes communautaires perdent de l'influence en matière de politiques sociales, celle des gens fortunés est en pleine ascension. En effet, la nouvelle philanthropie des quinze dernières années, qui se perçoit beaucoup plus comme des investisseurs sociaux que comme des donateurs charitables, s'est positionnée sur l'échiquier politique comme les sauveurs des politiques sociales permettant ainsi à l'État de s'en désengager encore davantage. Appliquant la logique du marché et un mode de gestion s'inspirant du milieu des affaires, les nouveaux philanthropes se considèrent plus aptes que l'État ou la société civile à résoudre les problèmes sociaux. Partageant la même vision et les mêmes idéologies néolibérales que l'État en matière de politiques publiques, les nouveaux philanthropes n'ont aucun mal à obtenir soutien et financement étatique pour leurs initiatives sociales. Toutefois, ne possédant souvent pas l'expertise terrain et la proximité nécessaire avec les gens de la communauté pour

réaliser leurs projets, ils font appel aux organismes communautaires contribuant eux aussi à leur perte d'autonomie.

L'ACA : une cause sociale

Que ce soit en raison des problèmes de financement, aux enjeux liés à l'autonomie ou à ceux entourant le désengagement de l'État envers les services publics et les programmes sociaux, nombreuses sont les raisons qui ont amené les organismes à lutter ensemble afin de conserver leur capacité d'agir. C'est pourquoi plusieurs campagnes de mobilisation ont vu le jour depuis 2012 afin de sauvegarder le modèle québécois unique qu'est le mouvement de l'action communautaire autonome. Si nous pouvons affirmer que la campagne ***Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire***, menée par les organismes du secteur de la santé et des services sociaux, a jeté les bases de cette mobilisation, plusieurs initiatives lui ont succédé : ***Les droits, ça se défend*** menée par les organismes en défense collective des droits, la campagne ***CA$$$H***, nouvelle campagne en santé et services sociaux ainsi que la campagne ***Engagez-vous pour le communautaire***, créée en 2016 et réunissant l'ensemble des secteurs de l'action communautaire autonome. Les organismes de tout le Québec ont mené, via ces campagnes, une grande diversité d'actions allant de la grève à la pétition en passant par des manifestations, des chaînes humaines ou des actions dérangeantes, dans le but de mettre de la pression sur le gouvernement pour qu'il s'engage à mieux soutenir les organismes d'action communautaire autonome.

Un fort appui de la population

Les différentes campagnes de mobilisation nous ont amené une grande visibilité auprès du gouvernement et des partis politiques , mais aussi auprès de la population qui nous appuie sans réserve. En effet, le RQ-ACA a publié, en octobre 2017, les résultats d'un sondage d'opinion sur les organismes communautaires mené auprès de la population. Les résultats révèlent notamment que 84% des Québécois-e-s sont favorables à ce que les organismes soient financés adéquatement. De plus, Le 7 février dernier, la campagne ***Engagez-vous pour le communautaire*** déposait à l'Assemblée nationale une pétition de 32 000 signatures appuyant les revendications des organismes communautaires. À la lumière de ce récent sondage et de cette importante pétition, il est maintenant évident qu'un engagement pour le communautaire serait perçu très positivement par la population.

Des gains décevants

Le dernier budget du parti libéral a été très décevant pour les organismes d'action communautaire autonome. En effet, la seule réponse du gouvernement libéral face à la détresse des organismes d'action communautaire autonome est un investissement de 25,5 millions$ additionnel et ce, malgré le fort appui de la population. Si on ajoute le 19 millions$ investi en 2017-2018, la somme des gains obtenus par le communautaire depuis un an et demi est de 44,5 millions$. Si nous sommes convaincus que ces gains n'auraient pas été obtenus sans les luttes menées au cours des dernières années, ces sommes demeurent néanmoins décevantes considérant qu'elles ne représentent que 9% des besoins réels des organismes qui sont chiffrés à 475 millions.

Manque d'argent ou manque de volonté?

Si d'un côté, tous les député-e-s, peu importe le parti politique, reconnaissent volontiers l'importance des organismes d'action communautaire autonome dans leurs circonscriptions respectives, le mouvement communautaire a de la difficulté à transformer ces appuis moraux en engagements concrets des différents partis. Alors que la population du Québec reconnait notre contribution positive à la société québécoise et souhaite que nous soyons mieux financés, pourquoi le gouvernement ne s'engage-t-il pas à financer adéquatement les organismes d'action communautaire autonome?

- Serait-ce parce qu'il n'est pas au courant de la situation? Bien sûr que non. Le mouvement communautaire rencontre régulièrement les ministres et les élus.es à ce sujet et mène depuis des années des campagnes de lettres, fait signer des pétitions, organise des manifestations et tient même des journées de grève.
- Serait-ce parce que l'État manque d'argent? La population et les organismes ne sont pas dupes. Des surplus, il y en a suffisamment pour baisser les impôts à coup de milliards et ainsi priver l'État des revenus nécessaires pour réinvestir dans le filet social.
- Serait-ce parce que les organismes luttent contre une vision utilitariste de leur travail? Parce qu'ils refusent d'être réduits à la simple fonction de prestataires de services? Il y a fort à parier que si les organismes d'action communautaire autonome acceptaient de laisser tomber leur travail de transformation sociale pour se consacrer entièrement à la prestation de service, le gouvernement s'empresserait de sortir le chéquier.
- Serait-ce parce que les organismes se battent pour préserver leur autonomie? Notre action repose essentiellement sur la reprise du pouvoir individuel et collectif des gens vivant diverses formes de discrimination. L'autonomie des communautés fait-elle toujours partie des valeurs québécoises?

À l'aube des prochaines élections, les partis sont déjà en train d'opérer leurs savants calculs politiques. Pourtant, le communautaire, ce n'est pas une histoire de partis politiques. C'est une histoire de communautés. C'est une histoire de prise en charge collective et alternative des problèmes sociaux. C'est pourquoi tous les partis politiques devraient prendre des engagements sérieux et concrets pour mieux soutenir l'action communautaire autonome, tant en terme d'argent qu'en terme d'autonomie d'agir des communautés.

LE RQ-ACA EN BREF

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) a été créé en 1996 sous le nom de Comité aviseur de l'action communautaire autonome. Ses membres interviennent dans différents secteurs : santé et services sociaux, développement social, action bénévole, communication, consommation, environnement, défense collective des droits, logement, loisir, solidarité internationale, formation, ainsi qu'auprès des femmes, des jeunes, des familles, des autochtones, des lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres, des personnes handicapées, des personnes réfugiées et immigrantes, etc.

La mission

- Promouvoir l'action communautaire autonome;
- Défendre et promouvoir les intérêts des organismes et regroupements d'action communautaire autonome, assurer leur représentation et les informer en toute matière pertinente;
- Favoriser la consultation, la concertation, la mobilisation des groupes d'action communautaire autonome;
- Participer au développement social du Québec en fonction des valeurs, des principes et des aspirations de l'action communautaire autonome;
- Contribuer à des travaux de recherche sur l'action communautaire autonome.

Les membres

Le RQ-ACA regroupe 57 regroupements ou organismes nationaux représentant tous les secteurs de l'action communautaire autonome (voir la liste des membres).

Les critères de l'action communautaire autonome

Il existe plus de 60 000 organismes sans but lucratif au Québec. 5 000 organismes font de l'action communautaire et sont financés par l'État québécois. Parmi ceux-ci, 4 000 sont autonomes. Qu'est-ce qui différencie l'ACA des OSBL et des organismes d'action communautaire?

Les caractéristiques de l'action communautaire autonome ont été définies pour la première fois lors de la première rencontre nationale du mouvement d'action communautaire autonome le 15 novembre 1996, dans le cadre de l'adoption des principes d'une politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome. L'adoption en 2001 de la *Politique gouvernementale – L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* donne lieu à une définition basée sur huit critères.

Pour être considéré comme un organisme d'action communautaire, les organismes doivent répondre aux quatre critères suivants :

- être un organisme à but non lucratif;
- être enraciné dans la communauté;
- entretenir une vie associative et démocratique;
- être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.

Pour être autonomes, les organismes doivent répondre à quatre critères supplémentaires :

- avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
- poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale;
- faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée;
- être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

LA VIE ASSOCIATIVE

Assemblée générale annuelle 2017 Crédit photo : Pierre Ouimet

Assemblée générale annuelle (AGA)

L'assemblée générale annuelle 2017 s'est tenue à Montréal le 18 mai. Quarante-quatre personnes en provenance de 27 organismes y ont participé, dont 6 personnes-ressources.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration a tenu huit rencontres (6 avril, 3 mai, 9 mai, 21 juin, 7 septembre, 12 octobre, 28 novembre, 25 janvier, 14 mars). Il était composé de Claudelle Cyr (CTROC), Christian Pelletier (RGPAQ), Martin Bécotte (RQOH), Sylvie Norris (ROCAJQ) jusqu'en février 2018, Serge Séguin (AQDR) Isabelle Tremblay (AGRIPH) depuis juin 2017, Chantal Levert (RQGE) depuis octobre 2017 et Gabrielle Bouchard (FFQ) depuis mars 2018. Le comité ressources humaines, composé de Claudelle Cyr et de Christian Pelletier, a tenu cinq rencontres sur l'embauche d'une nouvelle personne au poste de communication ainsi que sur la révision de la politique des conditions de travail et de la politique salariale.

Rencontre des membres

Le RQ-ACA a organisé deux rencontres avec ses membres afin d'échanger sur les dossiers en cours et d'offrir un espace de discussion et de formation. 25 personnes étaient présentes à la rencontre du 12 décembre et 26 personnes à la rencontre du 28 mars.

Comité SN-ACA

Le comité travaille sur les orientations, les outils promotionnels et planifie les activités de la Semaine nationale de l'ACA. Le comité était composé de Hélène Gobeil (AQOCI), Marie Simard (COFAQ), Claudelle Cyr (CTROC), Sylvie Norris (ROCAJQ) jusqu'en février 2018, Caroline Toupin (RQ-ACA), Katherine Macnaughton-Osler (RQ-ACA) jusqu'en juin 2017, Amel Zaazza (RQ-ACA) à partir de janvier. De septembre à novembre, Éliane Legault-Roy ainsi que Élise Ross Nadié, contractuelles en relations publiques et en réseaux sociaux, ont participé aux réunions. Le comité a tenu huit rencontres (19 avril, 24 mai, 22 août, 20 septembre, 4 octobre,16 octobre, 13 novembre, 5 mars).

Groupe de travail sur les municipalités

Ce groupe de travail a pour mandat d'analyser les atteintes à l'autonomie des groupes d'ACA par les municipalités et à développer des stratégies d'actions pour y faire face. Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises (11 mai, 13 septembre, 23 janvier). Les membres du groupe de travail sont Claude Champagne (Centre St-Pierre), Marie Simard (COFAQ) Marie-Chantal Locas (CTROC), Geneviève Giguère (CTROC), Michel Alexandre Cauchon (FCABQ) Nicholas Legault (RMJQ), Caroline Forget Galipeau (RMJQ), Serge Séguin (AQDR), Eve-Isabelle Chevrier (TNCDC) jusqu'en mars 2018, Sylvie Norris (ROCAJQ) jusqu'en février 2018, Alex Grenier (CTROC) jusqu'en janvier 2018, Céline Métivier et Caroline Toupin (RQ-ACA). De plus, plusieurs comités de travail se sont formés pour travailler diverses facettes du plan d'action : un comité sur les outils, composé de Nicholas Legault, Sylvie Norris et Caroline Toupin, s'est rencontré à deux reprises (9 mai et 5 juin). Un comité sur les bonnes pratiques des municipalités, composé d'Ève-Isabelle Chevrier, Sylvie Norris, Marie Simard et Claude Champagne s'est rencontré en novembre. Enfin, un comité sur les brèches à l'autonomie, composé de Nicholas Legault, Marie-Chantal Locas et Céline Métivier s'est réuni le 15 mars.

Comité d'encadrement du Projet personnes handicapées

Ce comité a été mis sur pied afin d'assurer le suivi du projet destiné à identifier les besoins des organismes d'ACA pour soutenir la participation des personnes handicapées à la vie associative et à explorer les avenues en termes de participation financière du gouvernement du Québec. Il était composé de Isabelle Tremblay (AQRIPH), Audrey-Anne Trudel (COPHAN), Céline Métivier (RQ-ACA), Caroline Toupin, (RQ-ACA) et Francis Fortier (chercheur à l'IRIS). Le comité s'est rencontré une fois, le 24 avril 2017. Le 14 juin, le comité rencontrait le SACAIS, l'OPHQ pour présenter les résultats du sondage mené par l'IRIS.

Participation à des rencontres et évènements de nos membres et de nos partenaires

Le RQ-ACA a participé, selon ses disponibilités, à plusieurs rencontres, actions ou évènements organisés par ses membres ou ses partenaires.

- 18 avril : Lancement de la Semaine de l'action bénévole
- 9 mai : Colloque de Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ).
- 23 mai : Rencontre avec le Mouvement démocratie nouvelle (MDN) sur le mode de scrutin.
- 31 mai : Lancement du livre de Louis Favreau, *Le mouvement communautaire, quels défis pour les prochaines décennies?* organisé par le Centre de formation populaire et le Centre Saint-Pierre.
- 1er juin : Assemblée générale annuelle de l'Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec (ACOCQ).
- 7 juin : participation à un panel de discussion à l'occasion du 20ième anniversaire de la Table nationale des CDC (TNCDC)
- 4-5-6 juillet : Participation au congrès de l'AIFRIS
- 2 août : Rencontre avec l'équipe de Conseil québécois LGBT (CQLGBT) pour discuter des dossiers du RQ-ACA.
- 28 août : Rencontre avec la directrice du Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ) pour discuter de nos possibles collaborations dans la stratégie gouvernementale sur l'action bénévole.
- 14 septembre : 40ième anniversaire de Transport 2000 qui dévoilait, pour l'occasion, son nouveau nom, Trajectoire Québec.
- 22 septembre : Présence à une soirée pour souligner le départ à la retraite de Daniel Caron, directeur du Conseil québécois du loisir (CQL).
- 3 octobre : Lancement du cahier de revendications de l'Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées (AQDR).
- 5 octobre : AGA du Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes.
- 23 octobre : Participation au panel de questions de la journée de réflexion sur la grève du communautaire organisée par le Front régional d'action communautaire autonome de Montréal (FRACA).
- 8 décembre : Rencontre de formation et de mobilisation *Le droit collectif de s'associer : un droit à défendre et des luttes solidaires à mener*, organisée par la Ligue des droits et libertés (LDL), la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) et le Service aux collectivités de l'UQAM (SAC UQAM).
- 13 décembre : Dévoilement du *Portrait des groupes écologiques au Québec* du Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE).
- 7 février : Tribunal populaire organisée par le FRACA dans le cadre de la journée d'actions régionales de la campagne Engagez-vous pour le communautaire
- 20 février : Lancement de la capsule vidéo sur l'égalité pour toutes les femmes organisée par le Réseau des tables régionales des groupes de femmes (RTRGF).
- 22 février : Participation à un panel de discussion lors de la journée d'étude sur le financement de l'éducation des adultes organisée par l'Institut canadien de l'éducation des adultes (ICEA).
- 7 mars : Lancement de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle organisé par l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS).
- 7 mars : Participation au projet du Conseil québécois des loisirs sur les relations entre les organismes nationaux et l'État.
- 8 mars : Action éclair à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes organisée par le Collectif 8 mars.
- 19 mars : Lancement de la campagne pour l'accès aux services pour les personnes handicapées organisé par le Mouvement PHAS

LES REPRÉSENTATIONS

Engagez-vous pour le communautaire

Créé à l'initiative du RQ-ACA en 2016, cette campagne de mobilisation réunit l'ensemble des secteurs de l'action communautaire autonome et réclame au gouvernement l'augmentation du financement des organismes d'ACA, le respect de leur autonomie ainsi qu'un réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux. Le RQ-ACA est membre du comité de coordination. Il assure la coordination générale de cette campagne, la gestion financière et collabore à la diffusion des activités sur les réseaux sociaux. En 2017-2018, le comité de coordination s'est rencontré à 12 reprises : 12 avril, 8 mai, 19 juin, 31 août, 11 octobre, 20 novembre, 19 décembre, 16 janvier, 15 février, 2 mars, 5 mars, 21 mars. Le RQ-ACA a également participé à 13 rencontres du comité action et suivi: 4 avril, 4 mai, 25 mai, 26 juin, 29 août, 20 septembre, 23 octobre, 14 novembre, 13 décembre, 11 janvier, 24 janvier, 8 février, 27 mars. Il a organisé 5 rencontres avec les antennes régionales et les regroupements : 4 rencontres virtuelles les 30, 31 janvier et le 13 mars ainsi qu'une rencontre en personne le 19 février. Enfin, il a participé à une rencontre du nouveau comité communication le 22 mars et du nouveau comité éducation populaire le 27 mars.

Coalition Main rouge

Cette Coalition a été mise sur pied en 2009 pour revendiquer l'accès à des services publics universels et de qualité, services qui sont indispensables pour le respect et la réalisation des droits humains pour tous et toutes. Cette Coalition met de l'avant plusieurs solutions fiscales permettant un meilleur partage de la richesse ainsi qu'une nouvelle campagne sur la justice sociale. Le RQ-ACA a participé à trois assemblées générales (27 avril, 30 août, 8 novembre).

Coalition Non aux PPP sociaux

La Coalition Non aux PPP sociaux, créée en 2011, regroupe des organisations communautaires, syndicales et féministes du Québec. Elle dénonce ces partenariats qui permettent à une fondation privée de s'immiscer dans le domaine des politiques sociales, et demande au gouvernement de cesser ces PPP sociaux et d'investir l'argent public directement dans nos services publics et nos organismes communautaires. Le RQ-ACA a participé à une rencontre le 26 avril.

CSMO-ÉSAC

Créé en 1997, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC) a pour mission de favoriser et de consolider la concertation et le partenariat afin de résoudre les problèmes de main-d'œuvre communs aux entreprises et aux organismes du secteur. Le RQ-ACA est membre du conseil d'administration du CSMO-ÉSAC depuis 2015. Il a participé à l'assemblée générale annuelle du 19 octobre, à quatre rencontres du conseil d'administration (16 juin, 21 septembre, 18 novembre, 24 janvier), à deux rencontres de travail les 13 avril et le 11 décembre ainsi qu'à un webinaire.

IRIS

Le RQ-ACA est récemment devenu membre de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques. Fondée en 2000, l'IRIS produit des recherches sur les grands enjeux de l'heure (partenariats public-privé, fiscalité, éducation, santé, environnement, etc.) et diffuse un contre-discours aux perspectives que défendent les élites économiques. Le RQ-ACA a participé à une rencontre stratégique le 23 novembre.

LES RÉALISATIONS

Reconnaissance et financement

Priorités 2017-2018
1.Intervenir pour que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale mette en place un comité conjoint pour redémarrer les travaux en vue d'un prochain plan d'action gouvernemental et d'un nouveau cadre de référence en matière d'action communautaire.

2.Assurer la coordination et le leadership de la campagne Engagez-vous pour le communautaire en vue d'obtenir un rehaussement significatif du financement à la mission des organismes de l'action communautaire autonome.

3.Développer une stratégie en vue des élections provinciales afin d'obtenir des engagements fermes de la part des partis politiques en matière d'action communautaire autonome.

4.Examiner de quelle manière le RQ-ACA pourrait mettre à contribution l'ensemble des ministères pour le rehaussement du financement

Politique de reconnaissance de l'action communautaire

Adoptée en 2001, cette politique gouvernementale reconnait formellement l'apport de l'action communautaire à la société québécoise. Le gouvernement reconnait alors notre contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et s'engage à financer la mission des organismes d'action communautaire autonome et à faire en sorte que sa politique soit respectée dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Or, presque vingt ans plus tard, quatorze ministères et organismes gouvernementaux ne respectent pas la Politique, soit parce qu'ils n'accordent aucun soutien financier aux organismes communautaires, y compris les organismes d'action communautaire autonome, soit parce qu'ils n'ont pas de programme de soutien à la mission. Le respect de cette politique est au cœur de toutes les interventions et actions du RQ-ACA.

Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire

Trois ans après l'adoption de la Politique, c'est en 2004 que le gouvernement québécois dévoile son premier Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire sans aucune consultation de ses partenaires. Ce plan d'action visait à coordonner la mise en oeuvre de la Politique dans l'ensemble des ministères. Au terme de ce plan d'action en 2008, le RQ-ACA, suite à une consultation de ses membres, transmettait au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale une proposition de contenu pour un prochain plan d'action. Aucun plan d'action n'est ressorti de cette consultation. En 2013, les membres du RQ-ACA répondaient à une nouvelle consultation, cette fois initiée par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS). Encore une fois, aucun plan d'action n'en est ressorti.

Ce n'est qu'en novembre 2016, que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, annonçait au RQ-ACA sa volonté de travailler conjointement avec lui sur un nouveau plan d'action gouvernemental pour les organismes communautaires. Un an plus tard, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale nous annonçait le début des travaux pour avril 2018.

Pourquoi un nouveau plan d'action?
Presque 15 ans après l'adoption du dernier Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, nous constatons que les ministères ne se sentent plus liés à la Politique. Même si le gouvernement a maintenu le soutien financier des organismes dans la plupart des secteurs, les actions des ministères ne sont pas concertées et manquent de cohérence pour soutenir le vaste réseau de l'action communautaire autonome.

Ainsi, la pression est de plus en plus grande pour répondre à une vision utilitaire des organismes communautaires portée par les ministères : volonté d'intensifier la reddition de compte, de favoriser les ententes de service, désengagement envers les regroupements, envers le financement à la mission, pression pour intensifier nos collaborations avec les fondations privées, etc.

De plus, avec les mobilisations des dernières années pour l'augmentation du financement des organismes d'ACA, nous constatons que les quelques gains financiers obtenus sont inégaux et octroyés de manière arbitraire, sans vision globale pour l'ensemble des ministères. L'argent est donc géré à la pièce, à la discrétion des ministres responsables et les exigences de la Politique sont appliquées de manière très aléatoire d'un ministère à l'autre.

C'est pourquoi le conseil d'administration en a fait l'une de ses priorités en 2017-2018. Plusieurs interventions ont été faites auprès du personnel politique, administratif ainsi qu'auprès des élu.e.s, dans le but de convaincre le ministre de s'engager à débuter les travaux avant les prochaines élections d'octobre 2018.

- ***Rencontres avec les attaché.es politiques (19 mai, 28 juin, 27 septembre, 29 janvier)***
  Ces rencontres visaient à échanger sur les enjeux de l'action communautaire autonome et à évaluer la faisabilité d'un engagement du ministre en vue de débuter les travaux du nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire.

- ***Rencontres avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais (26 octobre)***
  Lors de cette rencontre, le ministre nous a fait part de ses préoccupations concernant le financement historique, le dédoublement des organismes et la reddition de compte. Le RQ-ACA lui a transmis les préoccupations de ses membres: importance de la prépondérance du financement à la mission; ajout de nouvelles sommes pour le financement à la mission; l'autonomie des organismes; et l'application de la Politique dans l'ensemble des ministères.

- ***Rencontres avec les député.es (25 octobre)***
  Le 25 octobre, dans le cadre de la Semaine nationale de l'action communautaire autonome, le RQ-ACA a organisé des rencontres avec une quarantaine de personne à l'Assemblée nationale: député-e-s, caucus et ministres de tous les partis. L'un des sujets abordés était la nécessité de travailler sur un nouveau plan d'action gouvernemental.

- ***Rencontre avec la sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et les directions du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (29 janvier)***
  Lors de cette rencontre, le ministère nous annonçait le début des travaux conjoints pour un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire dès le printemps.

Cadre de référence en matière d'action communautaire

Le cadre de référence en matière d'action communautaire sert à baliser les relations entre les organismes et les ministères. Ce cadre, qui a été adopté en 2004, découle des engagements de la Politique et fait partie intégrante du plan d'action gouvernemental de 2004. Il représente l'un des moyens que le gouvernement s'est donné pour assurer la mise en oeuvre de la Politique dans l'ensemble des ministères. Ce cadre expose les grandes balises administratives du soutien gouvernemental et sert à outiller les différents ministères dans l'élaboration de leurs propres programmes de financement.

Depuis janvier 2010, le RQ-ACA a contribué à des travaux conjoints avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour mettre à jour le Cadre de référence. Ce nouveau cadre de référence n'a jamais été adopté et le RQ-ACA n'a jamais eu accès à la version finale. Nous relançons couramment le ministère sur cette question.

Budget provincial

Le RQ-ACA a réagi au budget gouvernemental 2018-2019 par voie de communiqué et a collaboré à la rédaction du communiqué de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire.* Bien que le dernier budget annonce 25,5 millions$ supplémentaires pour les organismes d'action communautaire autonome, le RQ-ACA dénonce l'insuffisance de ces investissements en regard de nos besoins réels estimés à 475 millions$. De plus, le RQ-ACA souligne que plusieurs secteurs sont toujours laissés pour compte tels que l'environnement, l'immigration, la solidarité internationale, les médias communautaires, etc.

De plus, le RQ-ACA a assisté à l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en avril 2017 et a collaboré avec les partis de l'opposition afin de poser des questions de clarification au ministre.

Stratégie électorale

Le RQ-ACA a recueilli l'ensemble des engagements pris par les principaux partis politiques en plus de réunir les informations obtenues lors de nos rencontres avec les député.es. À partir de ces informations, le conseil d'administration a élaboré une stratégie d'action en vue d'obtenir des engagements de la part de tous les partis politiques. Cette stratégie se base autant sur la mobilisation que sur les représentations et les communications.

Engagez-vous pour le communautaire

La campagne *Engagez-vous pour le communautaire* est coordonnée par le RQ-ACA en collaboration avec un comité de coordination national et avec la participation d'antennes régionales présentes dans toutes les régions. Cette campagne a été créée en 2016 et réclame des engagements pour les organismes d'action communautaire autonome et pour la justice sociale. Depuis 2016, plusieurs actions ont été menées dans toutes les régions du Québec : journées de fermeture et de grève en novembre 2016 à laquelle ont participé plus de 1400 organismes, actions d'éclat en simultané à Montréal et à Québec en février 2017, activités d'éducation populaire, campagnes sur les réseaux sociaux. L'année 2017-2018 fut également une grande année de mobilisation :

Manifestation d'Engagez-vous pour le communautaire
27 septembre 2017
Crédit photo : Guitté Hartog

- ***Engagez-vous, vous êtes cerné.e.s! Manifestation et chaîne humaine autour de l'Assemblée nationale - 27 septembre***
  Cette manifestation nationale a réunit plus de 5 000 personnes. Au terme d'une marche de 2 km, c'est au coude à coude que les manifestant.es ont encerclé l'Assemblée nationale en symbole de leur solidarité. Plusieurs député.es sont venu.es accueillir les manifestant.es à leur arrivée à l'Assemblée nationale.

- ***Pétition pour un meilleur soutien des organismes d'ACA***
  Plus de 32 000 personnes ont signé cette pétition afin d'appuyer nos revendications. Elle a été déposée à l'Assemblée nationale le 7 février. Une délégation nationale ainsi que des délégations régionales, composées notamment, de plusieurs maisons de jeunes y ont assisté. Pour souligner l'évènement, nous avons organisé un point de presse à l'Assemblée nationale en collaboration avec les partis politiques. Seuls Québec Solidaire et le Parti Québécois ont participé à l'évènement.

- ***Leitao, on voit rouge! Journée d'actions régionales - 7 février***
  Sous le thème «Leitao, on voit rouge», plusieurs centaines d'organismes en provenance de toutes les régions ont participé à cette journée d'actions régionales afin de tenter d'influencer le prochain budget. Ces actions auront permis de maintenir la visibilité des revendications de la campagne auprès de la population et du gouvernement.

- ***Série d'actions prébudgétaires - février à avril***
  Afin de poursuivre nos pressions sur le gouvernement libéral, les organismes de toutes les régions ont participé à plusieurs actions:
  - Le 19 février, plus de 1 000 courriels ont été envoyés au ministre des Finances ainsi qu'aux député.es.
  - Le 26 février, plus de 250 appels téléphoniques ont été faits au ministère des Finances. Le ministère a dû fermer ses lignes pour l'après-midi.
  - Le 8 mars, le comité de coordination a diffusé un communiqué de presse pour souligner l'apport des femmes et des groupes de femmes dans le mouvement de l'action communautaire autonome. Une délégation a également participé à l'action éclair organisée par le Collectif 8 mars.
  - Pendant la semaine du 12 mars, plusieurs actions ont été organisées, notamment à Montréal, Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

- ***Actions post-budgétaires - 9 avril***
  Le 9 avril, les organismes de plusieurs régions (Montréal, Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Estrie, Centre-du-Québec) ont organisé des actions en réaction au budget auprès des député.e.s libéraux.

Respect des principes et des valeurs de l'ACA

Priorités 2017-2018
1.Intervenir publiquement ou politiquement, selon la conjoncture, dans le cadre de l'étude de projets de loi ou de politiques gouvernementales en vue de faire respecter les principes et les valeurs de l'ACA

2.Poursuivre les travaux du groupe de travail sur les liens entre les municipalités et les organismes d'ACA en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies d'actions locales, régionales et nationales.

3.S'outiller en vue de mettre en place des stratégies d'action pour faire face aux enjeux liés à la philanthropie et à la finance sociale.

Lobbyisme

C'est en 2002 que la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme était adoptée. Dès le départ, le législateur reconnaissait qu'il fallait restreindre son application afin d'y exclure les OSBL qui s'occupaient de promouvoir les causes d'intérêt commun susceptibles de profiter à la collectivité (en matière environnementale, par exemple) par opposition à ceux qui défendent l'intérêt économique de quelques personnes ou groupes de personnes. C'est par voie de règlementation que ces organismes furent exclus de l'application de cette loi.

Depuis, les gouvernements qui se sont succédés ont tenté à trois reprises, en 2008, 2012 et 2015, de réviser la loi afin, notamment d'y assujettir l'ensemble des OSBL. Face aux nombreuses oppositions qui se dressaient contre ces projets de loi, plusieurs consultations ont été menées dont la dernière remonte à 2016. Le RQ-ACA, ainsi que plusieurs de ses membres, ont participé à cet exercice. À l'issue de cette consultation, le commissaire au lobbyisme rendait public une première étude en juin 2016. Parmi les cinq pistes de solutions proposées, trois proposaient d'assujettir certaines catégories d'organismes d'action communautaire à la loi sur le lobbyisme. Parmi ceux-ci: les regroupements. Un an plus tard, le 9 juin 2017, tout juste avant de quitter son poste, le commissaire au lobbyisme déposait un nouveau rapport à l'Assemblée nationale contenant plusieurs recommandations. Même s'il recommandait d'exclure une grande partie des organismes communautaire, le commissaire recommandait toutefois d'assujettir les regroupements.

Le RQ-ACA, qui représente 57 organismes et regroupements nationaux, a réagi à ces recommandations par voix de communiqué. Il a également fait plusieurs interventions politiques. Il a rencontré, le 14 juin, les député.es des partis d'opposition responsables de ce dossier. Le 20 juin, il a rencontré la ministre responsable du dossier, Rita de Santis, afin de lui exposer les conséquences d'assujettir les regroupements d'organismes, notamment sur la participation citoyenne. La ministre s'est montrée très à l'écoute de nos arguments. Quelques mois plus tard, une nouvelle ministre, madame Kathleen Weil, s'est vu confier cet épineux dossier et un nouveau commissaire entrait en poste. À l'heure actuelle, il est peu probable que la ministre dépose un projet de loi d'ici les élections.

La loi visant à reconnaitre les municipalités comme des gouvernements de proximité

En 2016, le ministre Martin Coiteux déposait le *Projet de loi no 122, Loi visant à reconnaitre que les municipalités sont des gouvernements de proximité* et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs. Ce projet de loi venait modifier un grand nombre de lois, chartes municipales, décrets et règlements. Interpellé par la question de l'approbation référendaire, un véhicule important de participation citoyenne et par l'autonomie des organismes d'action communautaire autonome, le RQ-ACA a produit un mémoire qu'il a présenté en février 2017 en Commission parlementaire.

C'est en juin 2017 que l'Assemblée nationale adopte la loi, concrétisant l'abolition de l'approbation référendaire en matière d'urbanisme dans les municipalités. Le RQ-ACA est intervenu publiquement dénonçant l'abolition du seul pouvoir dont disposaient les citoyen.nes en matière d'urbanisme. Il a également été l'initiateur d'une lettre ouverte signée par plusieurs membres et alliés.

La loi sur la neutralité religieuse

En novembre 2017, le gouvernement adoptait la loi sur la neutralité religieuse. Au delà des positions et des réactions qu'à pu susciter cette loi, notamment en regard des luttes féministes et antiracistes, le RQ-ACA s'est intéressé aux possibles conséquences de cette loi sur l'autonomie des organismes d'ACA. Bien que ce projet de loi s'adresse spécifiquement aux employé.es de l'État, la lecture des dispositions touchant les sous-contractants nous amène à penser que les employé.es des organismes d'action communautaire autonome pourraient y être soumis, notamment en ce qui concerne les services à visage découvert (offrir ou recevoir des services). L'application de cette loi aux organismes d'ACA contrevient directement à leur autonomie en plus de discriminer des femmes déjà marginalisées. Le RQ-ACA et plusieurs de ses membres sont donc intervenus avant l'adoption de cette loi pour tenter de faire amender certains articles. Nous avons d'abord transmis une lettre à la Commission des institutions le 30 août. Parallèlement à cette démarche, nous avons interpellé l'attachée politique de la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, ainsi que les législateurs. Nous avons également attiré l'attention du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que les partis de l'opposition qui ont collaboré avec nous pour poser plusieurs questions.

Lors de la commission parlementaire, la ministre de la Justice a fourni quelques explications. Selon elle, peu d'organismes communautaires risquent d'être touchés par cette loi. Elle a expliqué verbalement l'esprit de son application en affirmant qu'un organisme communautaire sous contrat pourrait être touché seulement s'il réalise un service qui est le prolongement des services publics. Elle a ajouté que les organismes devaient également rendre des services sur les lieux de l'organisme public (ministère, CLSC, écoles, etc.). Malgré nos interventions collectives et les explications de la ministre, la loi fut adoptée sans amendement laissant ainsi une zone grise quant à l'application de cette loi sur les organismes d'action communautaire autonome.

Le plan d'action gouvernemental sur l'inclusion économique et la participation sociale

Après quatre années de mobilisation citoyenne en faveur des plus démunis de la société, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité, en décembre 2002, la Loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (LLPE). La stratégie nationale visait à amener progressivement le Québec d'ici 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres. Presque 20 ans plus tard et après la mise en oeuvre de deux plans d'action axés principalement sur une stratégie de réinsertion à l'emploi, le Québec n'a toujours pas atteint sa cible en dénombrant plus de 800 000 personnes en situation de pauvreté.

Suite à une consultation publique tenue en 2016, à laquelle le RQ-ACA et plusieurs de ses membres ont participé, c'est le 10 décembre 2017 que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, rendait public le troisième *Plan d'action gouvernemental sur l'inclusion économique et la participation sociale*. Le RQ-ACA, qui a assisté à la conférence de presse, est intervenu publiquement en émettant un communiqué et en participant à un point de presse organisé par le Collectif pour un Québec sans pauvreté. Tout en critiquant les mesures d'incitation à l'emploi pour les prestataires d'aide sociale, les préjugés engendrés par ces mesures ainsi que l'approche très ciblée du gouvernement laissant pour compte 700 000 personnes en situation de pauvreté, le RQ-ACA a salué les annonces d'investissement de 12,6 millions$ sur 5 ans pour les organismes financés au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA). Cette annonce touche

les 315 organismes en défense collective des droits, les 3 interlocuteurs privilégiés ainsi que 8 organismes sans ministère d'attache et représente la plus grande augmentation du FAACA depuis la mise en oeuvre de la Politique en 2004.

Numéro de bienfaisance

Lors de sa dernière campagne électorale, le Parti libéral du Canada s'est engagé à moderniser les règles entourant les organismes de bienfaisance afin, notamment, de permettre aux organismes de faire des activités politiques et de contribuer sans contrainte aux débats sociaux et aux politiques publiques. Ainsi, l'Agence du revenu du Canada (ARC), en collaboration avec le ministère des Finances, lançait, le 27 septembre 2016, une consultation en vue de clarifier les règles concernant la participation des organismes de bienfaisance à des activités politiques.

Plusieurs organismes d'action communautaire autonome possèdent un numéro de bienfaisance qui les limite dans leurs activités politiques alors que d'autres ont de la difficulté à obtenir ce numéro en raison de leurs activités politiques. C'est pourquoi le RQ-ACA est intervenu dans ce dossier pour notamment démontrer l'importance que les organismes puissent participer pleinement à l'élaboration des politiques publiques afin que la population, via les organismes, puissent exercer leur pleine participation citoyenne.

En 2017-2018, sous le leadership d'Équiterre, le RQ-ACA a collaboré avec d'autres organismes, dont plusieurs de ses membres, à l'élaboration d'une stratégie d'intervention dans ce dossier. Sur ses propres bases, le RQ-ACA s'est également entretenu avec la ministre Lebouthiller en avril 2017.

C'est en mai 2017 que la ministre rend public le rapport du groupe de consultation sur les activités politiques des organismes de bienfaisance chargé d'étudier les mémoires et les recommandations des organismes du milieu. Ce rapport tenait compte des recommandations émises lors des consultations par l'ensemble des organisations, soit de remplacer les lois floues et obsolètes qui régissent les organismes de bienfaisance par un nouveau cadre législatif qui leur assure une pleine liberté d'expression.

Dès la publication de ce rapport, le RQ-ACA a transmis une lettre à la ministre l'invitant à déposer rapidement un projet de loi afin de mettre en œuvre les recommandations émises dans le rapport. Le RQ-ACA a également salué la décision de la ministre de suspendre immédiatement toute activité liée aux vérifications politiques de l'Agence du revenu du Canada, lancées en 2012 par le précédent gouvernement.

PPP sociaux et philanthropie

C'est principalement par l'entremise de sa participation à la Coalition Non aux PPP sociaux que le RQ-ACA s'implique dans ce dossier. Pour le RQ-ACA, cette forme de financement des services publics par le secteur privé est la réponse gouvernementale face aux diverses problèmes liés à la pauvreté. En effet, plutôt que de payer sa juste part d'impôts afin de soutenir les divers services publics et programmes sociaux, l'entreprise privée préfère créer des fondations et prendre en charge directement les problèmes socio-économiques en remplacement de l'État. Bien souvent, manquant d'expertise terrain et de légitimité démocratique, les fondations font appel aux organismes communautaires pour livrer des services directs à la population ou pour mener des projets avec les communautés.

En 2017-2018, le RQ-ACA a participé à plusieurs évènements sur la philanthropie :

- Colloque du Réseau canadien de recherche partenariale sur la philanthropie (Philab) - 20-21 avril
- Journée de réflexion sur le développement social et la philanthropie organisée par la CTROC - 17 mai
- Sommet de la philanthropie organisé par l'Institut Mallet - 14 novembre

ACA et municipalités

Avec le nouveau plan de lutte contre la pauvreté rendu public en décembre et avec l'autonomie accrue des municipalités en matière de développement social, les organismes communautaires seront amenés à travailler de plus en plus étroitement avec les municipalités. Pourtant, celles-ci ont souvent de la difficulté à faire la différence entre un OSBL et un organisme d'action communautaire autonome. Cette méconnaissance de notre rôle et de notre travail amène parfois les municipalités à mettre en place des politiques et des ententes de financement qui ne respectent pas l'autonomie des organismes et leurs pratiques. C'est pourquoi le groupe de travail sur les municipalités se penche sur des stratégies pour outiller les organismes et pour intervenir auprès des municipalités afin de les sensibiliser à ces enjeux.

En 2017-2018, le groupe de travail a produit une série de trois fiches d'information afin d'aider les organismes à démystifier, avec leur municipalité, la nature des organismes d'ACA et les avantages de faire pleinement confiance aux gens de la communauté pour trouver des solutions adaptées aux problèmes sociaux présents sur leur territoire.

Implication dans les luttes sociales

Priorités 2017-2018
1.Maintenir l'adhésion et la participation du RQ-ACA à la Coalition Main rouge.

2.Participer et contribuer à différentes luttes sociales et politiques, et ce, selon la conjoncture et les ressources disponibles.

3.Être à l'affut des mouvements de convergences.

Coalition Main rouge

La Coalition main rouge a lancé la nouvelle campagne de mobilisation «Viser la justice sociale» qui revendique des investissements dans les programmes sociaux, les services publics et l'action communautaire autonome. Le RQ-ACA a contribué à réviser le fascicule de la campagne pour la section sur l'action communautaire autonome. Il a diffusé l'information à ses membres via ses infolettres et les réseaux sociaux. Il a également diffusé les informations sur les actions, notamment la manifestation du 28 octobre et la journée d'actions du 20 février organisée dans le cadre de la journée pour la justice sociale. Le RQ-ACA a participé à la manifestation du 28 octobre.

Collaboration avec les syndicats

En cette période pré-électorale, le RQ-ACA est resté à l'affût des possibles mouvements de convergence, notamment avec les syndicats. Nous avons participé à une rencontre, le 1er février, avec les membres de l'ancien collectif *Refusons l'austérité* composé de membres syndicaux, du mouvement étudiant et communautaire. Nous avons convenu de partager nos plans d'action respectifs.

Appuis politiques

Le RQ-ACA a appuyé plusieurs évènements ou déclarations en lien avec sa mission de justice sociale.

- Appui à la déclaration de principe du Collectif pour un Québec sans pauvreté sur un éventuel revenu minimum garanti, octobre 2017
- Contribution financière à la manifestation du 28 octobre dans le cadre de la campagne « Viser la justice sociale » de la Coalition Main rouge, octobre 2017
- Appui à la marche du FRAPRU « De villes en villages pour le droit au logement », janvier 2018
- Appui à la campagne « Nous sommes et nous voulons » Mouvement PHAS (Personnes handicapées pour l'accès aux services), mars 2018
- Appui à la campagne Manifester sans peur, mars 2018
- Appui à la Déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale, avril 2018

Promotion et visibilité de l'ACA

Priorités 2017-2018
1.Développer une stratégie médias en vue d'augmenter les interventions médiatiques du RQ-ACA.

2.Susciter l'intérêt et la participation des membres et des organismes de l'ACA à la Semaine nationale de l'ACA et poursuivre la démarche de réflexion sur la SN-ACA.

3.Faire la promotion de l'ACA auprès de différents partenaires.

Interventions médiatiques

Le RQ-ACA a obtenu une très une bonne visibilité dans les médias avec près d'une trentaine d'apparitions, que ce soit dans les journaux, sur le web, à la radio ou à la télévision. Nous sommes intervenus sur le financement des organismes, l'abolition du processus référendaire dans les municipalités, le sondage sur l'appui de la population à l'égard des organismes communautaires, les actions de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* et la place des femmes et des groupes de femmes dans le mouvement de l'ACA. De plus, une quinzaine de médias ont repris les communiqués des organismes dans les régions dans le cadre de la Semaine nationale de l'ACA.

Semaine nationale de l'action communautaire autonome

La Semaine nationale de l'action communautaire autonome, qui s'est tenue du 22 au 28 octobre, vise à faire rayonner les contributions positives de l'ACA à la société québécoise, notamment en termes de participation citoyenne, et au rôle qu'elle joue comme moteur de progrès social depuis 50 ans.

Sondage sur les organismes communautaires

Afin de connaître l'opinion de la population à l'égard des organismes communautaires, le RQ-ACA a réalisé un sondage omnibus, mené par la firme l'Observateur. Les résultats de ce sondage ont constitué les points d'ancrage des communications.

Faits saillants du sondage

- 98% des Québécois.es connaissent les organismes communautaires
- 70% ont déjà eu un contact direct avec eux, soit comme travailleur ou travailleuse (31%), comme bénévole (64%) ou comme personne ayant bénéficié de leurs services ou activités (24%).
- La population reconnait que les organismes remplissent plusieurs rôles dans la société : un lieu d'appartenance pour briser l'isolement (83%), une aide pour l'amélioration des conditions de vie et de pauvreté (82%),

Rencontre du caucus du PLQ dans le cadre de la Semaine nationale de l'ACA Crédit photo : Éliane Legault-Roy

une aide pour défendre les droits (75%) et un lieu de participation citoyenne (71%).

- La population reconnait qu'ils ont un impact économique important, notamment en matière d'emploi et de bénévolat (66%) ainsi qu'un impact sur l'amélioration des lois et des politiques publiques (72%).
- 84% des Québécois.es sont en faveur d'un financement de base adéquat pour le communautaire.

Conférence de presse

Le RQ-ACA a tenu une conférence de presse le 22 octobre à laquelle ont assisté une douzaine de ses membres ainsi que quelques journalistes. Ce fut l'occasion de présenter les résultats du sondage. Une trentaine de médias ont diffusé les résultats de ce sondage et ont parlé de la Semaine nationale de l'ACA, et ce, aux quatre coins du Québec.

Rencontres avec les député.es de l'Assemblée nationale

Un volet politique a été introduit à la Semaine nationale de l'ACA. Le 25 octobre, une délégation de 17 membres du RQ-ACA a rencontré près d'une quarantaine d'élu.es des quatre principaux partis, dont cinq ministres. La délégation du RQ-ACA a présenté les résultats du sondage, parlé de l'impact positif des organismes et a rappelé la nécessité de mieux les soutenir. Ce fut également l'occasion d'insister sur l'importance d'obtenir un nouveau plan d'action gouvernemental afin que les ministères agissent de manière cohérente et concertée.

Campagne sur les réseaux sociaux

Le RQ-ACA a diffusé la conférence de presse en direct sur Facebook live qui a été visionnée par plus de 1 000 personnes. Nous avons produit des vignettes Facebook présentant les faits saillants du sondage ainsi qu'un filtre photo. Une campagne sur Twitter a également été menée pour interpeller les politiciens.nes. Les publications ont atteint des sommets jusqu'ici inégalés avec une portée de 97 299 pour le total de nos publications Facebook, 41 utilisations de nos tweets « préprogrammés » et pas moins de 12 900 impressions sur Twitter. Le filtre photo a également connu un beau succès, particulièrement pour une première tentative. Il a été utilisé par plus de 400 personnes ou organismes. Il s'agit de notre deuxième publication la plus vue sur les médias sociaux.

Activités dans les régions

Toutes sorte d'activités régionales - telles qu'un gala des bons coups, un débat des candidats-es à la mairie ou encore des conférences de presse - ont contribué à cette superbe visibilité.

Participation des membres

Au total, 60 % des membres ont pris part aux actions proposées par le RQ-ACA, que ce soit en assistant à la conférence de presse, en prenant part à la délégation du 25 octobre, en utilisant le cadre de photo Facebook ou en partageant nos tweets et vignettes sur les médias sociaux.

Formations et conférences

Le RQ-ACA offre des formations et des conférences sur l'action communautaire autonome sur demande. Cette année, il a donné 3 présentations :

- 28 avril : Formation à des étudiant.es en travail social de l'UQAM
- 6 octobre : Conférence sur le mouvement et les enjeux de l'ACA auprès des représentant.es des Centres sociaux français en visite au Québec
- 21 février : Présentation et échanges sur les enjeux de l'ACA à la CDC Marguerite d'Youville

Le RQ-ACA a également développé une offre de formation pour ses membres qu'il rendra disponible dès l'automne.

Déjeuner-causerie sur la participation des personnes handicapées à la vie associative des organismes d'ACA Crédit photo : Pierre Ouimet

Travaux de recherche

Les besoins en financement gouvernemental des organismes et des regroupements en action communautaire autonome: document de référence sur les seuils plancher

Le RQ-ACA a fait une mise à jour des seuils planchers pour les besoins en financement gouvernemental à la mission des organismes et regroupements en action communautaire autonome. Ce document sert de guide au RQ-ACA dans ses démarches auprès du gouvernement québécois en ce qui concerne le financement de l'action communautaire autonome. Il constitue également un outil important pour les regroupements et organismes nationaux dans leurs discussions avec les ministères.

Groupe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS)

Le RQ-ACA s'est associé au GIREPS, à la FAFMRQ, à Au bas de l'échelle et au CSMO-ÉSAC, pour entreprendre une recherche sur les conditions de travail au sein des organismes communautaires. L'objectif est de mieux comprendre les effets que les conditions de travail précaires ont sur les travailleurs-euses du communautaire et d'identifier les motivations et les contraintes qui ont mené les personnes en poste de décision à faire ces choix. L'obtention d'une subvention d'engagement partenarial du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) permettra de démarrer les premières entrevues d'ici à l'été 2018.

Groupe de réflexion sur l'autonomie de l'action communautaire (GRAAC)

Le RQ-ACA a participé activement aux travaux du GRAAC sur l'autonomie de l'action communautaire, menés par les professeurs Michel Parazelli et Louis Gaudreau, l'étudiante à la maîtrise Audréanne Campeau, avec la participation du RIOCM et du Service aux collectivités de l'UQAM. Les faits saillants de la recherche viennent de paraître dans la revue *Nouvelles pratiques sociales* « L'action communautaire: quelle autonomie? Pour qui? » (vol. 29, no 1). On y trouve aussi un article rédigé par Céline Métivier, agente de recherche au RQ-ACA, avec pour titre « L'autonomie: un principe au coeur de l'identité du mouvement d'action communautaire autonome ». Le rapport final devrait être disponible à l'automne 2018.

Mouvements populaires dans les Nouveaux cahiers du socialisme

Le RQ-ACA a participé activement à la préparation d'un numéro des *Nouveaux cahiers du socialisme* portant sur les mouvements populaires. En plus de rédiger un article sur les conditions de travail avec pour titre « L'action communautaire autonome à bout de souffle », le RQ-ACA a contribué à identifier des sujets d'articles et a assuré le suivi auprès de quelques auteures. La parution du numéro est prévu en août 2018.

Participation des personnes handicapées à la vie associative

Le RQ-ACA a dévoilé les résultats d'une recherche menée par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) sur *L'accès à la vie associative pour les personnes en situation de handicap dans le mouvement d'action communautaire autonome.* Ce projet a été porté par le RQ-ACA ainsi que par deux de ses membres, l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH) et la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN). L'objectif était de réaliser un portrait des pratiques d'accommodements

à l'égard des personnes en situation de handicap des organismes d'action communautaire autonome (ACA), de mieux comprendre les raisons qui font en sorte que certains groupes n'offrent pas d'accommodements et de connaitre les coûts supplémentaires engagés par les groupes offrant des accommodements.

Les résultats ont été d'abord présentés, le 14 juin, au Secrétariat de l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) ainsi qu'à l'Office des personnes handicapées. Ils ont ensuite été rendus public le 4 décembre dans le cadre d'un déjeuner-causerie réunissant près d'une trentaine de personnes.

Les résultats nous amènent à faire 3 constats :

- La société n'offre pas assez de ressources d'accommodements.
- Les organismes d'ACA ont des budgets de fonctionnement insuffisants pour assurer la pleine participation des personnes handicapées aux activités liés à la vie associative.
- Les organismes d'ACA n'ont pas le réflexe d'offrir ou de prévoir, dans leur budget, des accommodements pouvant permettre la participation des personnes en situation de handicap à leurs activités.

Face à ces constats le RQ-ACA entend mettre les bouchées doubles pour informer et sensibiliser les organismes d'ACA sur les moyens que ceux-ci peuvent prendre pour assurer une participation pleine et entière des personnes en situation de handicap à leurs activités. Il demeure cependant que les contraintes financières des organismes constituent le nœud du problème. Il faut donc sensibiliser également le gouvernement pour que les organismes aient les moyens de mettre en œuvre les accommodements nécessaires à l'inclusion de toutes et tous. L'IRIS estime à 15 millions de dollars le montant nécessaire pour couvrir les besoins actuels des organismes dans leurs démarches d'accommodements pour les personnes en situation de handicap.

Les publications

Communiqués et lettres ouvertes

- Budget 2018 : Un budget qui plaît à tous? Sauf aux organismes communautaires! - 27 mars 2018
- Plan de lutte à la pauvreté : rattrapage financier pour les organismes communautaires financés au MTESS - 10 décembre 2017
- L'accès à la vie associative pour les personnes en situation de handicap dans le mouvement d'ACA - 4 décembre 2017
- La population soutient les organismes communautaires. Au tour du gouvernement.- 25 octobre 2017
- Crise financière des organismes communautaires: le gouvernement doit prendre des engagements - 24 octobre 2017
- 84% des Québécois-e-s en faveur d'un financement de base adéquat pour le communautaire - 22 octobre 2017
- PL62 sur la neutralité religieuse de l'État : les organismes d'ACA dans la mire de la ministre Vallée? - 31 août 2017
- Adoption du PL122 : Fin de l'approbation référendaire - 15 juin 2017
- Révision de la loi sur le lobbyisme : Les citoyennes et les citoyens toujours dans la mire du commissaire au lobbyisme! - 9 juin 2017
- Rapport du Groupe de consultation sur les activités politiques des organismes de bienfaisance – lettre du RQ-ACA à la ministre du Revenu national - 15 mai 2017

Rapports de recherche

- IRIS, La participation des personnes en situation d'handicap dans la vie associative des organismes d'action communautaire autonome, 2017
- L'observateur, Sondage d'opinion sur les organismes communautaires, 2017
- Mise à jour des seuils planchers pour les besoins en financement des organismes de l'ACA – 2018
- Soutien financier aux organismes communautaires du gouvernement du Québec : données 2014-2015

Outils

- Les municipalités : pourquoi s'en préoccuper?
- Les municipalités : comment nous distinguer?
- Les municipalités : à quelle porte cogner?

LISTE DES MEMBRES

- Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH)
- Association des grands-parents du Québec (AGPQ)
- Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ)
- Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ)
- Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ)
- Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ)
- Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS)
- Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS)
- Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
- Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées (AQDR)
- Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)
- Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ)
- Coalition des organismes communautaires autonomes de formation (COCAF)
- Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA (COCQ-SIDA)
- Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC)
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)
- Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ)
- Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
- Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)
- Conseil québécois LGBT (CQLGBT)
- Conseil québécois du loisir (CQL)
- Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
- Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ)
- Fédération des femmes du Québec (FFQ)
- Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ)
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL)
- Fédération québécoise des organismes communautaires famille (FQOCF)
- Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK)
- Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)
- Ligue des droits et libertés (LDL)
- L'R des centres de femmes du Québec
- Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE)
- Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)
- Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN)
- Mouvement québécois des vacances familiales (MQVF)
- Regroupement des auberges du coeur du Québec (RAC)
- Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)
- Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)
- Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ)
- Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD)
- Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)
- Regroupement des organismes Espace du Québec (ROEQ)
- Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
- Relais-Femmes
- Réseau Avant de Craquer
- Réseau communautaire en santé mentale (COSME)
- Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec
- Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
- Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH)
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)
- Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)
- Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC)
- Trajectoire Québec
- Union des consommateurs

1555, rue Papineau
Montréal (Québec), H2K 4H7
Tél. : (514) 845-6386
www.rq-aca.org
info@rq-aca.org
www.facebook.com/rqaca
twitter.com/RQACA